

N°43, Mai 2022

Directeur de la publication : Martine DAGUERRE

Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia
DECERLE.

Impression municipale à 800 exemplaires.

Mairie de Conches sur Gondoire – Rue du Fort du Bois (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 accueil@conches-sur-gondoire.fr

La mairie est ouverte lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h, lundi et jeudi de
14h à 16h Fermeture le mercredi toute la journée.

site internet : www.conches-sur-gondoire.fr



Mairie de Conches sur Gondoire

BUDGET 2022

Le Conseil municipal du 31 mars a adopté le budget primitif 2022 de la commune. Ce budget a pour objectifs de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- Générer de l'autofinancement pour investir au maximum
- Contenir la dette et ne pas recourir à l'emprunt
- Poursuivre l'assainissement de la dette communale qui reste pénalisante pour les investissements

Le budget de fonctionnement s'élève à

1 705 673 €, dont les principaux chapitres sont :

- 449 268 € de charges à caractère général : prestations de services, énergie-électricité, entretien et réparations, assurances, frais de nettoyage, taxes foncières...
- 646 200 € de charges de personnel : personnel titulaire et non titulaire, URSSAF, caisses de retraite, assurances, etc.
- 216 405 € d'autres charges de gestion courante : indemnités des élus, contribution au Sivom Conches-Guermantes...

- 300 000 € de virement à la section d'investissement

Les recettes de fonctionnement proviennent notamment des taxes foncière et d'habitation (cette dernière en extinction), des dotations de l'Etat, des redevances sportives et périscolaires, mais aussi des loyers des immeubles communaux.

Le budget d'investissement s'élève à 559 772 €. Il bénéficie du transfert de 300 000 € du budget de fonctionnement : la maîtrise du fonctionnement servira donc à des investissements pour le village. Les principaux chapitres sont :

- 201 500 € d'immobilisations corporelles : l'augmentation des investissements portera notamment sur la voirie
- 101 000 € d'emprunts et dettes
- 49 100 € d'immobilisations incorporelles : frais d'études pour la révision du PLU*, pour le projet de cœur de village...

Les recettes d'investissement proviennent des excédents de fonctionnement, de subventions, du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)...

**Les frais restants de révision du Plan local d'urbanisme sont remis au budget tant que la révision n'est pas terminée. Celle-ci doit s'achever courant 2023.*



Elections du

Conseil Municipal des jeunes



Les 24 ET 25 MAI

Les jeunes Conchoises et Conchois du CE2 à la 4ème qui se sont inscrits sont appelés aux urnes les 24 et 25 mai. Nos jeunes concitoyens auront préalablement réfléchi à leurs priorités d'action et élaboré une affiche de campagne, qui sera affichée entre le 9 et le 25 mai. Le Conseil Municipal des Jeunes prendra ses fonctions au début du mois de juin.

Pour les collégiens : le vote aura lieu le mercredi 25 mai en mairie, de 18h à 19h, suivi du dépouillement. Il est encore temps de vous inscrire pour voter. Pour toute question, contactez marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr

CENTRE DE LOISIRS : PERIODE ESTIVALE

Fermeture annuelle du centre de loisirs du Val Guermantes, du 1^{er} au 21 août 2022 :



La Mairie propose aux parents Conchois intéressés une inscription dans le centre de loisirs d'une commune voisine (dans la limite des places disponibles).

Pour cela, nous vous invitons à vous inscrire en Mairie de Conches, soit par mail à marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr, soit par téléphone au : 01 64 02 26 17 avant le lundi 16 mai 2022.

Si le montant facturé par la commune accueillante est supérieur au tarif en vigueur au Val Guermantes, le CCAS prendra en charge la différence, sur présentation de la facture.



RALLYE PEDESTRE CONCHES-GUERMANTES LE 18 JUIN

Le 2^{ème} rallye pédestre Conches-Guermantes aura lieu le samedi 18 juin, sur un circuit de 4 km, pour les petits et les grands. Votre mission : résoudre des énigmes et rapporter des trophées tout en (re)découvrant nos deux villages. Départ en groupe ou en individuel entre 13h30 et 15h30 sur le parking de la Jonchère (face à la pharmacie de Conches).

PROMENER SON CHIEN : TOUJOURS EN LAISSE



De plus en plus de personnes nous signalent être importunées par des chiens non tenus en laisse.

Pour rappel, l'arrêté municipal U20-08 du 17 juillet 2020 précise que tous les chiens circulant sur la voie publique doivent être tenus en laisse et que les propriétaires de chiens doivent ramasser eux-mêmes les déjections, sous peine d'amende (<http://www.conches-sur-gondaire.fr/actualite/actualites/chiens-non-tenus-en-laisse/>)



Par ailleurs, rappelons que la **détention d'un chien dit dangereux**, de catégorie 1 ou 2 (American Staffordshire terrier, Mastiff, Rottweiler, Tosa) est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire de votre commune de résidence. Le chien doit en permanence être à jour de la vaccination contre la rage, et son propriétaire être couvert par une assurance responsabilité civile. Ces animaux doivent être **muselés** sur l'espace public et ne doivent pas être promenés par des personnes mineures. (<https://agriculture.gouv.fr/les-chiens-de-categorie-1-et-2-dits-chiens-dangereux>)



Vous avez la possibilité d'accéder **gratuitement** à l'Île de Loisirs grâce à la carte d'entrée MARNE ET GONDOIRE (Communauté d'agglomérations dont Conches fait partie). Cette

carte nominative est délivrée gracieusement par votre Mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une photo d'identité (cela concerne chaque personne du foyer âgée de plus de 3 ans, la gratuité étant accordée aux moins de 3 ans) qui vous appose, obligatoirement, son cachet pour l'année en cours.

LE VENDREDI SOIR, C'EST PIZZA !



A compter du 15 mai, le food truck pizza « LA JOIE DEMEURE » sera présent tous les vendredis soirs, pour vous proposer de délicieuses pizzas cuites au feu de bois, à emporter. Retrouvez-le au parking du Laurençon.



Le dimanche 29 mai, Conches sera en bonne place sur le parcours du **Marathon de Marne et Gondoire**. Les coureurs suivront la sente qui relie Guermantes et la rue de la Jonchère, puis descendront jusqu'à la Gondoire et longeront le haras sur la droite, avant de traverser la route de Tournan pour rejoindre Chanteloup.

Vous souhaitez être **signaleur** bénévole pour la régulation de la circulation au carrefour de la sente / rue de la Jonchère ? La mission se déroulera en matinée. Un T-Shirt du Marathon ainsi qu'un panier-repas vous seront fournis. Contactez l'accueil de la Mairie au 01.64.12.26.17.



Une rubrique « **Objets trouvés** » a été créée sur le site internet www.conches-sur-gondoire.fr au chapitre « Vie communale ».

PRINTEMPS DE PAROLES

La 17ème édition de PrinTemps de paroles s'installe du 17 au 22 mai dans le Parc culturel du Château de Rentilly-Michel Chartier.



Un festival à ne pas rater !

Equipes du tennis de conches/ les matchs par équipe

5 équipes représentent le club :

2 équipes 11/12 ans, 1 équipe 13/14 ans, 1 équipe senior femmes, 1 équipe senior hommes.

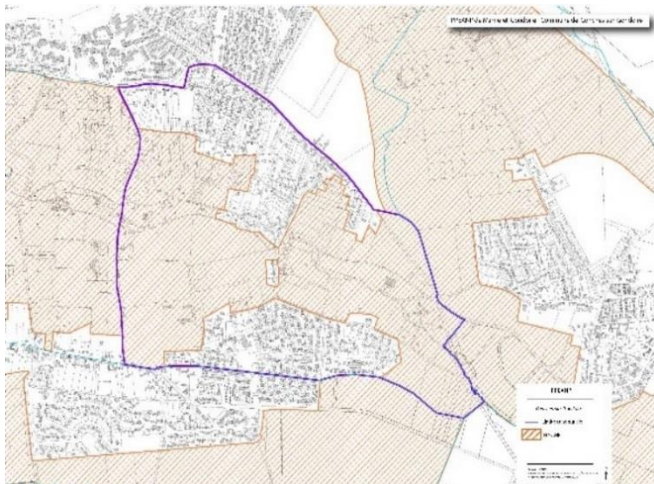
Il reste 2 rencontres pour les jeunes le 11 et 18 mai. Les adultes hommes et femmes démarrent le week-end du 14/15 mai.

A la suite de ces matchs une sortie à Roland Garros est prévue le 1er juin !

Les champions verront les grands joueurs de tennis.



PROTECTION DES ESPACES NATURELS A CONCHES



Connaissez-vous le PPEANP ? Sur la carte ci-dessus, le Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains couvre toute la partie centrale hachurée. Cet espace occupe une grande partie du village, séparant ainsi les deux secteurs urbains Nord et Sud.

Approuvé par le Département de Seine-et-Marne le 21 décembre 2012, le PPEANP garantit une **protection renforcée des espaces naturels et agricoles**. Il est **non constructible**.



PROSPECTION IMMOBILIERE: RENSEIGNEZ-VOUS!



Il arrive que des individus prennent contact avec des habitants de Conches, leur donnent de fausses informations, et leur fassent

des propositions pas toujours honnêtes au sujet de leurs propriétés (terrains et/ou maisons).

Soyez prudents : Si quelqu'un vous contacte pour acquérir votre bien et /ou vous annonce que des immeubles vont être construits à côté de chez vous et/ou prétend être en relation avec la Mairie, **renseignez-vous auprès de la Mairie avant de signer quoi que ce soit.**

LE SIVOM CONCHES-GUERMANTES COMMUNIQUE



Après avoir fait vérifier les jeux sur l'espace à côté de la cantine, il s'avère qu'ils ne correspondent plus aux normes de sécurité

imposées. C'est avec regret que nous avons l'obligation de les retirer afin d'éviter tout accident lié à leur utilisation, dans cet espace ouvert à tous. Nous réfléchissons à un autre aménagement.

Les élus du Sivom

PROCHAINS PASSAGES DES ENCOMBRANTS

- LE JEUDI 26 MAI,
- LE JEUDI 28 JUILLET,
- LE JEUDI 29 SEPTEMBRE,
- LE JEUDI 24 NOVEMBRE.



Un peu de jardinage

Vous aimez la nature, les fleurs, les légumes frais ?

Vous aimez cultiver la

terre et jardiner ? La Mairie propose la location de **JARDINS COMMUNAUX**. Pour plus de renseignements, appeler au **01 64 02 26 17**.

ESPACE D'EXPRESSION DES ELUS DE L'OPPOSITION

Nous n'avons pas reçu de texte ce mois-ci.